

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

BANQUE NATIONALE AGRICOLE-BNA-

Siège social : Rue Hédi Nouira 1001 Tunis

La Banque Nationale Agricole -BNA- publie ci-dessous ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2014. Ces états sont accompagnés de l'avis des commissaires aux comptes, Mr Fathi Saidi et Mr Ziad KHEDIMALLAH.

BILAN

(unité : en 1000 DT)

	Notes	30.06.2014	30.06.2013	31.12.2013
ACTIF				
1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	4.1	195 939	468 058	149 540
2- Créances sur les établissements bancaires & financiers	4.2	87 947	86 551	92 459
3- Créances sur la clientèle	4.3	6 517 012	6 551 731	6 612 307
<i>a- Comptes débiteurs</i>		927 019	1 058 188	853 061
<i>b- Autres concours à la clientèle</i>		5 190 566	5 082 535	5 363 644
<i>c- Crédits sur ressources spéciales</i>		378 459	387 635	373 431
<i>d- Créances agricoles sur l'Etat</i>		20 968	23 373	22 171
4- Portefeuille-titres commercial	4.4	178 204	203 125	193 851
5- Portefeuille d'investissement	4.5	510 088	410 874	399 154
6- Valeurs immobilisées	4.6	54 900	55 883	55 841
7- Autres actifs	4.7	153 602	300 060	116 877
<i>a- Comptes d'attente & de régularisation</i>		109 039	258 072	71 880
<i>b- Autres</i>		44 563	41 988	44 997
TOTAL ACTIF		7 697 692	8 076 282	7 620 029
PASSIF				
1- Banque Centrale et CCP	4.8	870 803	774 627	556 102
2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires & financiers	4.9	357 465	887 034	357 683
3- Dépôts & avoirs de la clientèle	4.10	5 348 541	5 065 492	5 519 652
<i>a- Dépôts à vue</i>		1 563 497	1 472 609	1 476 625
<i>b- Autres dépôts & avoirs</i>		3 785 044	3 592 883	4 043 027
4- Emprunts et ressources spéciales	4.11	387 443	412 768	394 589
<i>a- Emprunts matérialisés</i>		34 330	37 706	38 704
<i>c- Ressources spéciales</i>		353 113	375 062	355 885
5- Autres passifs	4.12	145 572	369 201	233 101
<i>a- Provisions pour passif et charges</i>		10 686	20 787	21 563
<i>b- Comptes d'attente & de régularisation</i>		108 124	297 044	166 340
<i>c- Autres</i>		26 762	51 370	45 198
TOTAL PASSIF		7 109 824	7 509 122	7 061 127
CAPITAUX PROPRES				
1a- Capital social	4.13	160 000	160 000	160 000
2- Réserves	4.13	300 453	299 825	300 141
3- Actions propres	4.13	-1 367	-1 367	-1 367
4- Autres capitaux propres	4.13	133 000	133 000	133 000
5- Résultats reportés	4.13	-32 873	-47 459	-47 425
<i>Report à nouveau</i>		-32 873	56	90
<i>Effets des modifications comptables *</i>			-47 515	-47 515
7- Résultat de l'exercice *	4.13	28 655	23 161	14 553
TOTAL CAPITAUX PROPRES		587 868	567 160	558 902
TOTAL PASSIF & CAPITAUX PROPRES		7 697 692	8 076 282	7 620 029

(*) Les données relatives à ces postes ont été retraitées pour les besoins de comparabilité

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

(unité : en 1000 DT)

	Notes	30.06.2014	30.06.2013	31.12.2013
PASSIFS EVENTUELS				
HB1- Cautions, avals et autres garanties données	5.1	1 303 737	1 247 791	1 522 040
<i>a - En faveur d'établissements bancaires</i>		670 417	622 442	884 378
<i>b - En faveur de la clientèle</i>		473 320	465 349	477 662
<i>c - En faveur de l'Etat</i>		160 000	160 000	160 000
HB2- Crédits documentaires		830 647	619 675	742 543
<i>Débiteurs par accreditifs export devises</i>		284 193	39 596	123 068
<i>Débiteurs par accreditifs import devises</i>		546 454	580 079	619 475
HB3- Actifs donnés en garantie	5.2	870 000	774 000	556 000
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		3 004 384	2 641 466	2 820 583
ENGAGEMENTS DONNES				
HB4- Engagements de financement donnés		456 990	334 173	349 861
<i>Crédits notifiés non utilisés</i>		456 990	334 173	349 861
HB5- Engagements sur titres		8 549	9 098	9 098
<i>a - Participations non libérées</i>		8 549	9 098	9 098
<i>b - Autres</i>				
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		465 539	343 271	358 959
ENGAGEMENTS RECUS				
HB7- Garanties reçues	5.3	2 296 711	1 490 979	1 545 542
TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS		2 296 711	1 490 979	1 545 542

ETAT DE RESULTAT**(Période du 01/01 au 30/06/2014)****(unité : en 1000 DT)**

	Notes	30.06.2014	30.06.2013	31.12.2013
PR1- Intérêts et revenus assimilés	6.1	232 258	202 078	430 945
<i>a - Opérations avec les établissements bancaires & financiers</i>		2 302	2 561	5 737
<i>b- Opérations avec la clientèle</i>		220 706	190 678	407 577
<i>c- Autres intérêts & revenus assimilés</i>		9 250	8 839	17 631
PR2- Commissions (en produits)	6.2	26 504	26 142	54 758
PR3- Gains sur portefeuille commercial et opé. financières	6.3	12 444	19 710	34 771
PR4- Revenus du portefeuille d'investissement	6.4	16 032	16 517	19 372
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE		287 238	264 447	539 846
CH1- Intérêts encourus et charges assimilées	6.5	117 412	98 807	214 844
<i>a - Opérations avec les établissements bancaires & financiers</i>		24 952	27 918	55 416
<i>b- Opérations avec la clientèle</i>		88 993	66 328	150 838
<i>c- Emprunts & ressources spéciales</i>		3 143	3 830	7 238
<i>d - Autres intérêts & charges</i>		324	731	1 352
CH2- Commissions encourues		741	726	1 554
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		118 153	99 533	216 398
PRODUIT NET BANCAIRE		169 085	164 914	323 448
PR5/CH4- Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif *	6.6	-46 991	-56 966	-152 968
PR6/CH5- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	6.7	-2 342	-5 304	-5 188
PR7- Autres produits d'exploitation (+)		347	253	640
CH6- Frais de personnel (-)	6.8	71 851	59 598	126 975
CH7- Charges générales d'exploitation (-)		13 730	12 888	28 114
CH8- Dotations aux provisions et aux amortissements sur immobilisations (-)		2 560	2 927	5 642
RESULTAT D'EXPLOITATION		31 958	27 484	5 201
PR8/CH9- Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		326	352	14 423
CH11- Impôt sur les bénéfices * (-)	6.9	3 629	4 675	5 071
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		28 655	23 161	14 553
PR9/CH10- Solde en gain/perte provenant des éléments extraordinaires				
RESULTAT NET DE LA PERIODE		28 655	23 161	14 553
Effet des modifications comptables		0	-47 515	-47 515
RESULTAT NET DE L'EXERCICE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		28 655	-24 354	-32 962

(*) Les données relatives à ces postes ont été retraitées pour les besoins de comparabilité

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
(Période du 01/01 au 30/06/2014)

(unité : en 1000 DT)

	Notes	30.06.2014	30.06.2013	31.12.2013
ACTIVITES D'EXPLOITATION				
1- Produits d'exploitation bancaire encaissés		275 637	252 545	529 730
2- Charges d'exploitation bancaire décaissées		-114 429	-89 854	-209 808
3- Dépôts / retraits de dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		2 900	12 169	18 490
4- Prêts et avances / remboursements prêts et avances accordés à la clientèle		37 242	-285 011	-449 199
5- Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle		-175 950	-164 158	292 888
6- Titres de placement		-73	0	-850
7- Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-91 480	-81 543	-126 358
8- Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		-99 692	-46 709	-3 758
9- Impôt sur les sociétés		-12 473	-6 803	-12 631
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION	7.1	-178 318	-409 364	38 504
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT				
1- Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		11 204	11 847	18 555
2- Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		-108 448	45 899	53 886
3- Acquisitions / cessions sur immobilisations		-1 619	-1 631	-4 303
4- Gains & Plus-values sur titres de participations				1
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	7.2	-98 863	56 115	68 139
ACTIVITES DE FINANCEMENT				
1- a - Rachat actions propres				
b - Emission d'actions				
2- Emission d'emprunts				
3- Remboursement d'emprunts		-3 335	-3 335	-3 335
4- Augmentation / diminution des ressources spéciales		-2 292	-30 342	-48 776
5- Dividendes versés			0	-12 764
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	7.3	-5 627	-33 677	-64 875
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		-282 808	-386 926	41 768
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période		-501 485	-543 253	-543 253
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN DE PERIODE	7.4	-784 293	-930 179	-501 485

**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
ARRÊTÉS AU 30 JUIN 2014**

(Montants exprimés en mille dinars - mDT)

1. PRÉSENTATION DE LA BANQUE

La Banque Nationale Agricole (BNA) est une société anonyme au capital de 160 millions de dinars, composé de 32 000 000 actions de 5 DT chacune, admises à la côte permanente de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT).

Le siège social de la Banque est sis à Tunis, avenue Hédi Nouira. Elle est dirigée par un conseil d'administration.

Le réseau de la Banque se compose de **16** directions régionales, **3** succursales et **164** agences.

La Banque finance, tous les secteurs de l'économie nationale et en particulier la grande partie des besoins du secteur agricole.

La Banque est soumise au régime fiscal de droit commun.

La structure du capital social de la Banque se présente au 30 Juin 2014 comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	Valeur nominale en dinars	% d'intérêt et des droits de vote
L'Etat Tunisien	7 531 373	37 656 865	23,54%
Caisse Nationale de Sécurité Sociale	2 431 632	12 158 160	7,60%
Office des Céréales	1 964 560	9 822 800	6,14%
Office de Commerce de la Tunisie	1 658 248	8 291 240	5,18%
ETAP	1 296 042	6 480 210	4,05%
Banque de Tunisie et des Emirats	1 225 603	6 128 015	3,83%
Caisse Nationale d'Assurance Maladie	1 006 979	5 034 895	3,15%
Autres	14 885 563	74 427 815	46,52%
<i>Dont Africa emerging market fund</i>	1 383 103	6 915 515	4,32%
TOTAL	32 000 000	160 000 000	100%

2. RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers de la Banque Nationale Agricole (BNA) sont établis conformément aux dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises, du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité, et des Normes Comptables Tunisiennes dont notamment les Normes Comptables Sectorielles n°21 à 25 publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999.

3. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS

Les états financiers sont élaborés en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité et des méthodes comptables prévues par les Normes Comptables Sectorielles applicables aux établissements bancaires.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

3.1.1. Les engagements hors bilan

Les engagements de financement afférents aux crédits à moyen et long termes sont portés en hors bilan et constatés au bilan, au fur et à mesure des débloquages, pour leur valeur nominale.

3.1.2. Les créances sur la clientèle

Les prêts et avances sont enregistrés à l'actif pour le montant des fonds mis à la disposition du client.

Les crédits accordés en net escompte sont comptabilisés à leur valeur nominale (fonds mis à la disposition du client en plus des intérêts constatés d'avance).

Les créances sur la clientèle (crédits décaissés et comptes courants débiteurs) sont présentés à l'actif déduction faite des provisions y afférentes, des intérêts et agios réservés et des intérêts constatés d'avance et non encore courus.

3.1.3. Provisions sur les engagements

i. Provisions individuelles :

Les créances de la Banque font l'objet d'une évaluation et d'une classification périodique conformément aux dispositions de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

La constitution des provisions sur les créances classées s'effectue selon les taux suivants :

Classes	Taux de la provision
0 & 1	0
2	20%
3	50%
4	100%

Les créances contentieuses sont classées 5 et le risque net sur ces créances est provisionné au taux de 100%.

Il est à noter que la méthode d'extrapolation appliquée lors des périodes précédentes pour le calcul des provisions relatives aux engagements ordinaires inférieures à 50 mDT a été abandonnée. De même pour la méthode de calcul de la provision sur les créances contentieuses inférieures à 50 mDT qui consistait à appliquer à l'en-cours net des créances des taux de provisionnement variant entre 30% et 100% en fonction de l'antériorité du transfert de ces créances à contentieux.

ii. Provisions additionnelles (Circulaire BCT n° 2013-21) :

En application de la circulaire aux banques n° 2013-21 du 30 Décembre 2013, la BNA a procédé à la constitution de provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 et 5 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 et 5 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 et 5 de 6 & 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 et 5 supérieure ou égale à 8 ans

Les provisions additionnelles au 30/06/2014 ont été estimées sur la base des hypothèses suivantes :

- Les classes 4 et 5 attribuées au 30/06/2014 resteront inchangées au 31/12/2014 ;
- Actualisation de l'ancienneté dans les classes 4 et 5 sur la base des données définitives 2013 ;
- La dotation comptabilisée au 30/06/2014 constitue 50% de la charge totale en provisions additionnelles de l'exercice 2014.

iii. Provisions collectives :

En application de l'article 10 bis (nouveau) de la circulaire 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents et notamment la circulaire 2012-20 du 6 décembre 2012, la BNA a constitué, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT n°91-24.

3.1.4. Comptabilisation des revenus afférents aux créances sur la clientèle

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions encaissés ainsi que les produits courus et non échus, dont l'encaissement est raisonnablement assuré, sont pris en compte dans le résultat.

Lorsque leur encaissement n'est pas raisonnablement assuré, les intérêts et les agios sont comptabilisés en « Intérêts et agios réservés » et présentés en soustraction du poste « Créances sur la clientèle ». Ils seront constatés en produits lors de leur encaissement effectif et pris en compte dans le résultat de l'exercice de leur encaissement.

Il est à noter que les impayés en intérêts relatifs aux engagements des relations non classées sont constatés en produit.

3.2. Comptabilisation du portefeuille-titres et des revenus y afférents

Le portefeuille-titres détenu par la Banque est classé en deux catégories : le portefeuille-titres commercial et le portefeuille-titres d'investissement.

3.2.1. Portefeuille-titres commercial et revenus y afférents

- Ce portefeuille comprend les titres acquis avec l'intention de les céder à court terme. Il est composé des titres de transaction et des titres de placement.
- Les titres de placement sont évalués à la fin de l'exercice à leur valeur boursière ; les moins-values latentes font l'objet de provisions. Les bons du Trésor sont évalués à leur coût amorti.
- Les revenus afférents aux titres à revenu fixe sont pris en compte dans le résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

3.2.2. Portefeuille-titres d'investissement et revenus y afférents

Le portefeuille-titres d'investissement comprend les titres acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à l'échéance, ainsi que ceux dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque sont classés sous cette rubrique :

- Les titres de participation, les parts dans les entreprises associées et les parts dans les entreprises liées ;
- Les titres à revenu fixe acquis par la Banque avec l'intention de les détenir jusqu'à leur échéance ;
- Les dettes des entreprises publiques prises en charge par l'Etat Tunisien ;
- Les montants placés en fonds gérés chez les SICAR.
- Les montants placés en fonds commun de placement.

Les souscriptions non libérées sont enregistrées en « Engagements hors bilan » pour leur valeur d'émission.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil relatifs à l'acquisition. L'entrée et la cession des titres sont constatées à la date du transfert de leur propriété, soit la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Les dividendes encaissés, les plus-values de cession réalisées, les revenus sur fonds gérés et les revenus des emprunts obligataires sont présentés dans le poste « Revenus du portefeuille d'investissement » au niveau de l'état de résultat. Les dividendes non encore encaissés, mais ayant fait l'objet d'une décision de distribution, ainsi que les produits des placements obligataires courus sont également constatés dans le poste « Revenus du portefeuille d'investissement ».

Le portefeuille-titres d'investissement fait l'objet d'une évaluation à la date de clôture en comparant la valeur d'usage des titres à leur valeur comptable. Les provisions correspondantes sont réajustées en conséquence.

La valeur d'usage des titres est déterminée en se référant à :

- La valeur boursière pour les titres cotés ;
- La valeur mathématique calculée à partir des derniers états financiers disponibles pour les titres non cotés.

Les fonds gérés par les SICAR sont constitués des participations effectuées dans le cadre des conventions de rétrocession. Ces titres sont évalués, à la date de clôture, par référence à la valeur Mathématique de la participation dans les fonds propres de l'entité émettrice et compte tenu de la couverture des risques par la SOTUGAR ou le FNG.

3.3. Comptabilisation des dépôts de la clientèle et des charges y afférentes

Les dépôts et avoirs de la clientèle se composent des :

- Dépôts à vue et comptes d'épargne dont les charges d'intérêt sont calculées et constatées trimestriellement ;
- Placements à terme de la clientèle, qu'ils soient post-comptés ou précomptés, dont les intérêts sont constatés en charges au fur et à mesure qu'ils sont courus.

3.4. Comptabilisation des emprunts extérieurs et des charges y afférentes

Les lignes de crédits extérieures sont constatées initialement en hors bilan lors de la signature des conventions, puis elles sont comptabilisées au passif après leur conversion en appliquant le cours de change en vigueur à la date du déblocage au fur et à mesure des appels de fonds.

A la fin de chaque période comptable, les en-cours des ressources extérieures sont actualisés par application du cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les intérêts sur les emprunts extérieurs sont constatés en charges de l'exercice au fur et à mesure qu'ils sont courus. Les pertes de change sur ces emprunts sont couvertes par un contrat d'assurance conclu avec la compagnie TUNIS RE.

3.5. Rachats d'actions propres

Conformément aux dispositions de la Norme Comptable Tunisienne NC 02, relative aux capitaux propres :

- Les actions propres rachetées sont présentées, au bilan, en soustraction des capitaux propres ;
- Les plus ou moins-values réalisées sur les actions propres rachetées sont comptabilisées directement en capitaux propres ;
- Les dividendes perçus sur les actions propres rachetées sont portés au compte « Résultats reportés».

3.6. Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi :

Le personnel retraité de la BNA demeure affilié à un contrat d'assurance sociale, financé par les cotisations de la Banque et du personnel et couvrant les risques suivants : maladies, longue maladie, maternité, invalidité et décès. La part de la Banque dans les charges découlant de ce contrat d'assurance sociale est de 80%.

En application des principes comptables généralement admis en Tunisie, le coût des avantages postérieurs à l'emploi (assurance sociale) doit être comptabilisé en charges durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Une provision est comptabilisée pour couvrir les engagements de la Banque envers le personnel retraité en matière d'assurance sociale, en se basant sur des estimations fiables des espérances de vie des bénéficiaires et des charges annuelles découlant du contrat d'assurance sociale.

3.7. Changement de méthode de provisionnement des créances clientèles inférieures à 50 mDT :

Au 30 Juin 2013, les provisions sur les engagements inférieurs à 50 mDT ont été estimées en fonction de la nature des engagements :

Engagements ordinaires :

- Pour les crédits aux particuliers inférieurs à 50 mDT, les provisions couvrent la totalité des impayés (les impayés relatifs aux crédits standing ne sont pas provisionnés).
- Pour les autres engagements ordinaires inférieurs à 50 mDT, les provisions requises ont été estimées selon une méthode d'extrapolation en fonction du taux de provisionnement des engagements supérieurs à 50 mDT.

Engagements contentieux

- Pour les créances contentieuses inférieures à 50 mDT, les provisions requises ont été déterminées en appliquant à l'en-cours net des créances (après déduction des engagements sur fonds budgétaires, de ceux garantis par le FNG et le FNE ainsi que des agios et intérêts réservés) des taux de provisionnement variant entre 30% et 100% en fonction de l'antériorité du transfert de ces créances à contentieux.

A partir du fin décembre 2013, tous ces engagements font l'objet de classification mécanique selon l'antériorité des impayés et transfert à contentieux. Les provisions requises ont été constituées conformément à la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°91-24 du 17 décembre 1991,

L'impact du changement de la méthode d'estimation des provisions sur les engagements inférieurs à 50 mDT n'a pas donné lieu un retraitement au proforma des données de la période close le 30 juin 2013 et ce pour le besoin de la comparabilité.

3.8. Reclassements et retraitements au niveau de certains postes des états financiers

Afin d'améliorer la présentation de la situation financière de la Banque et des résultats de ses opérations conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, certains changements de méthodes de présentation ont été opérés pour tenir compte des reclassements suivants :

(En mDT)

Libellé du compte	Ancien poste	Nouveau poste	Solde au 30/06/2013
Provisions pour risques divers (avoirs auprès des correspondants en devises)	AC1	AC2	-187
Créances rattachées sociétés de leasing	AC3B	AC2	130

D'autre part, les données relatives à la période close le 30 juin 2013 ont été retraitées en proforma pour tenir compte de la constatation des provisions additionnelles édictées par la circulaire BCT n°2013-21 du 30 décembre 2013.

Les postes retraités sont :

- **Postes de bilan :**

Libellé de compte	Poste	Solde initial	Solde retraité	Effet
Provisions additionnelles	AC3	0	-53 953	-53 953
Impôt à payer	PA5	-6 928	-4 675	2 253
Résultat reportés liés aux modifications comptables	CP5	0	47 515	47 515
Résultat de la période	CP6	-27 346	-23 161	4 185

- **Postes de comptes de résultat :**

Libellé de compte	Poste	Solde initial	Solde retraité	Effet
Dotations aux provisions	PR5/CH4	50 528	56 966	6 438
Charge d'IS	CH 11	6 928	4 675	-2 253

4. NOTES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN

4.1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Les avoirs en caisse et auprès de la BCT, CCP et TGT ont totalisé 195.939 mDT au 30/06/2014 contre 468.058 mDT au 30/06/2013, soit une diminution de 272.119 mDT due essentiellement à la diminution des avoirs auprès de la BCT en dinars, compensée en partie, par une augmentation des avoirs en caisse en dinars & en devises, des avoirs auprès de la BCT en devises et des prêts sur le marché monétaire en dinars & en devises à la BCT.

Les différentes rubriques composant ce poste se présentent comme suit :

	Solde au 30 juin 2014	Solde au 30 juin 2013	Solde au 31 décembre 2013
<i>Avoirs en caisses en dinars</i>	44 563	34 129	36 593
<i>Avoirs en caisses en devises</i>	9 876	7 911	10 078
<i>Avoirs auprès de la BCT en dinars</i>	38 579	384 857	22 544
<i>Avoirs auprès de la BCT en devises</i>	13 428	10 252	16 467
<i>Provisions pour risques divers (Avoirs auprès de la BCT en devises)(*)</i>	-279	-279	-279
<i>Prêts sur le marché monétaire dinars BCT</i>	0	0	0
<i>Prêts sur le marché monétaire devises BCT</i>	68 941	13 306	49 611
<i>Intérêts à percevoir</i>	0	0	1
<i>Mouvements IBS</i>	20 015	16 339	13 790
<i>Avoirs auprès du CCP</i>	459	185	379
<i>Avoirs auprès de la TGT</i>	357	1 358	356
TOTAL	195 939	468 058	149 540

(*) : Les données relatives à ces postes ont été retraitées pour les besoins de comparabilité.

Ratio de liquidité :

En application de l'article 13 de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991, les banques doivent respecter en permanence un ratio de liquidité qui ne peut être inférieur à 100 %, calculé par le rapport entre l'actif réalisable et le passif exigible. La BNA affiche les ratios de liquidité suivants :

	Jun 2014	Jun 2013	Décembre 2013
Ratio de liquidité	67,09%	68,06%	78,35%

4.2. Créances sur les établissements bancaires et financiers

Les créances sur les établissements bancaires et financiers sont passées de 86.551 mDT au 30/06/2013 à 87.947 mDT au 30/06/2014, soit une augmentation de 1.396 mDT.

Les différentes rubriques composant ce poste ainsi que leurs soldes se détaillent comme suit :

	Solde au 30 juin 2014	Solde au 30 juin 2013	Solde au 31 décembre 2013
a - Créances sur les établissements bancaires	60 503	69 744	70 617
Comptes courants et autres créances	5 441	5 282	5 465
Provisions pour risques divers (Comptes courants & autres créances)	0	-705	0
Prêts sur le marché monétaire en dinars	55 000	65 000	65 000
Provisions pour risques divers (Avoirs Après des corresp en devises) (*)	-184	-187	-184
Intérêts à percevoir	246	354	336
b - Créances sur les établissements financiers	27 444	16 807	21 842
Comptes courants	12 651	10 096	4 072
Prêts à MLT	14 550	6 500	17 450
Créances rattachées sociétés de leasing (*)	162	130	251
Intérêts à percevoir	81	81	69
TOTAL	87 947	86 551	92 459

(*) : Les données relatives à ces postes ont été retraitées pour les besoins de comparabilité.

4.3. Créances sur la clientèle

Les créances nettes sur la clientèle se sont établies au 30/06/2014 à 6.517.012 mDT contre 6.551.731 mDT au 30/06/2013, enregistrant ainsi une diminution de 34.719 mDT, soit un taux de régression de 0,5%. La structure de ces créances, selon leur nature, se présente comme suit :

	Encours brut en principal	Intérêts impayés et créances rattachées	Produits constatés d'avance	Provisions	Intérêts et agios réservés	Encours net
Engagements agricoles :	796 670	403 005	-964		-394 686	804 025
- Comptes débiteurs	46 068					46 068
- Autres concours à la clientèle	501 518	95 103	-964		-87 151	508 506
- Crédits sur ressources spéciales	249 084	307 902			-307 535	249 451
Engagements commerciaux et industriels :	6 541 422	163 825	-9 665		-195 456	6 500 126
- Comptes débiteurs	931 716	23 284			-74 049	880 951
- Autres concours à la clientèle	5 481 152	122 119	-9 665		-103 439	5 490 167

- Crédits sur ressources spéciales	128 554	18 422		-17 968	129 008	
Comptes courants associés	541				541	
Créances agricoles prises en charge par l'Etat	21 432			-464	20 968	
Provisions sur créances classées (**)				-749 850	-749 850	
Provisions collectives sur créances non classées				-58 798	-58 798	
TOTAL AU 30/06/2014	7 360 065	566 830	-10 629	-809 112	-590 142	6 517 012
TOTAL AU 30/06/2013(*)	7 228 109	518 516	-8 411	-660 840	-525 643	6 551 731
TOTAL AU 31/12/2013	7 406 056	545 317	-16 180	-755 114	-567 772	6 612 307

(*) : Les données relatives à ces postes ont été retraitées pour les besoins de comparabilité.

(**) Dont 78.563 mDT des provisions additionnelles prévues par la Circulaire BCT 2013-21

Les dotations brutes aux provisions sur les créances classées constituées au titre du 1^{er} semestre 2014 se sont élevées à 78.116 mDT, contre 65.262 mDT au cours de la même période de l'année 2013, soit une augmentation de 12.854 mDT

4.3.1. Évaluation des garanties

La Banque ne dispose pas d'une base de données exhaustive et mise à jour des garanties hypothécaires reçues en couverture des risques encourus sur sa clientèle. Il s'en suit que cette situation pourrait impacter le caractère complet des informations fournies en hors bilan sur les garanties reçues. Ces dernières ne sont identifiées que pour les relations classées et ne font l'objet d'une évaluation indépendante et récente que pour une partie des relations classées présentant des engagements significatifs.

Par ailleurs, la banque a abandonné en fin 2013 l'application de la décote sur la valeur des garanties réelles pour les relations en contentieux dont l'ancienneté de transfert à contentieux est supérieure à un an et ce suite à l'entrée en vigueur de la circulaire BCT n° 2013/21 du 30 décembre 2013.

4.3.2 Rating des relations et états financiers audités

Il n'est pas exigé une notation récente attribuée par une agence de notation et/ou d'états financiers récents et certifiés par un commissaire aux comptes légalement habilité pour plusieurs relations présentant des engagements auprès du système financier dépassant individuellement les seuils respectifs de 25 millions de dinars et de 5 millions de dinars prévus par l'article 7 de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991.

4.3.3 Adéquation des provisions collectives

En application de l'article 10 bis (nouveau) de la circulaire 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents et notamment la circulaire 2012-20 du 6 décembre 2012, la BNA a constitué, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT n°91-24.

Ainsi, à la date du 30 juin 2014, le solde de la provision collective comptabilisée par la BNA s'élève à 58.798 mDT

4.3.4 Provisions additionnelles

En application des dispositions de la circulaire BCT n°2013-21 du 30 décembre 2013, la BNA a constitué par prélèvement sur les résultats du 1^{er} semestre 2014, des provisions additionnelles nettes sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour un montant de 19.595 mDT et des reprises des provisions additionnelles pour un montant de 1.423 mDT.

Ainsi, le solde des provisions additionnelles arrêté au 30/06/2014 s'élève à 78.563 mDT.

4.3.5 Créances consolidées et créances prises en charge par l'Etat sans intérêts

En application de l'article 24 de la loi n°98-111 du 28 décembre 1998, portant loi de finances pour l'année 1999, la BNA a procédé à la consolidation sur 25 ans, sans intérêts et avec la garantie de l'Etat, des créances impayées et des créances non encore échues au 31 décembre 1997 en principal, à la charge des établissements et des entreprises publics et des coopératives centrales de services agricoles. Ces créances ont été arrêtées à un montant de 57 267 mDT.

D'autre part, et en application de l'article 25 de la même loi, l'Etat a pris en charge les créances de certaines entreprises publiques et à participations publiques directes et indirectes et des coopératives agricoles visées au tableau « G » annexé à ladite loi, qui sont en cours de liquidation ou à liquider ou à privatiser ultérieurement, arrêtées au 31 décembre 1997, et ce sur 25 ans et sans intérêts. Ces créances totalisent un montant de 272 325 mDT à la date de leur prise en charge par l'Etat.

Par ailleurs, et dans le cadre de l'application de la loi n°99-65 du 15 juillet 1999 (article 3), il a été décidé d'abandonner les montants dus en principal et intérêts au titre des crédits agricoles arrêtés au 31/12/1998 ayant enregistré des impayés et dont le montant en principal n'excède pas 2 000 DT par agriculteur à la date de leur obtention. Les créances en principal sur fonds propres et assimilés abandonnées par la Banque sont prises en charge par l'Etat et remboursées par ce dernier, sur 20 ans et sans intérêts à partir de l'an 2000. Ces créances totalisent un montant de 24 051 mDT à la date de leur prise en charge par l'Etat.

Selon le § AG 64 de la norme comptable internationale IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation* « la juste valeur d'un prêt ou d'une créance à long terme qui ne porte pas intérêt peut être estimée comme la valeur actuelle de l'ensemble des entrées de trésorerie futures, actualisées au taux d'intérêt prévalant sur le marché pour un instrument similaire ayant une notation similaire. Tout montant supplémentaire prêté constitue une charge ou une réduction du résultat, à moins qu'il ne remplisse les conditions de comptabilisation comme un autre type d'actif ».

Il s'en suit que la juste valeur desdites créances à long terme ne portant pas intérêt, prises en charges par l'Etat, est nettement inférieure à leur valeur comptable et que la BNA les maintient au bilan pour leur valeur nominale sans la constatation d'aucune charge.

Le tableau suivant récapitule les créances à long terme ne portant pas intérêt, prises en charge par l'Etat, ainsi que les écarts entre leurs valeurs comptables (ou nominales) et leurs justes valeurs déterminées en appliquant un taux d'intérêt de 7% :

En mDT

Cadre légal	Dettes prises en charge par l'Etat (1)	Dettes actualisées à la date de prise en charge au taux de 7% (2)	Ecart (1)-(2)	Encours au 03/06/2014 (3)	Encours au 31/12/2013 actualisé au taux de 7% (4)	Ecart (3)-(4)
Article 24 de la loi n°98-111 du 28/12/1998	57 266 808	26 694 540	30 572 267	23 541 717	16 390 405	7 151 312
Article 25 de la loi n°98-111 du 28/12/1998	272 324 529	126 942 262	145 382 267	119 818 598	81 682 918	38 135 679
Article 3 de la Loi n°99/65 du 15/07/1999	24 050 853	12 739 754	11 311 099	6 476 395	4 930 662	1 545 733
Total en mDT	353 643 189	166 376 556	187 265 633	149 836 710	103 003 985	46 832 724

4.3.6 Engagements des entreprises publiques

Les actifs de la banque comportent des engagements importants, envers des entreprises publiques qui connaissent des difficultés financières et accusent des découverts en comptes courants dont notamment l'Office des Céréales.

Les engagements de ces entreprises associés à ceux des parties liées ont dépassé, au 30 juin 2014, la limite de 100% des Fonds Propres Nets de la Banque prévue par l'article 3 de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991.

Le tableau suivant récapitule les engagements de ces relations au 30 juin 2014 :

	Total	Dont engagement des sociétés						
		Office de céréale	O N H	EI-Fouledh	TUNIS AIR	OTD	STT	SNCPA
Engagements au 31-12-2013	1 323 243	631 844	80 690	70 063	86 148	69 940	35 546	28 070
Engagements au 30-06-2014	1 189 068	490 099	79 518	58 214	69 168	90 359	33 070	16 924
Garanties au 30-06-2014	569 585	401 000	75 805	6 834	13 291	35 658	8 006	6 904
Agios réservés au 30-06-2014	6 645			2 329		3 379		20
Classe au 30-06-2014				2				
Provisions au 30-06-2014	12 082			9 810				
Risques encourus	600 756	89 099	3 713	39 241	55 877	51 322	25 064	10 000

4.4. Portefeuille-titres commercial

L'encours total du portefeuille-titres commercial de la Banque s'est élevé à 178.204 mDT au 30/06/2014 contre 203.125 mDT au 30/06/2013, soit une baisse de 24.921 mDT due essentiellement à la diminution des bons du Trésor détenus par la Banque qui sont passés de 207.730 mDT au 30/06/2013 à 179.630 mDT au 30/06/2014.

Le portefeuille titres commercial détenu par la Banque se détaille comme suit :

	Solde au 30 juin 2014	Solde au 30 juin 2013	Solde au 31 décembre 2013
Titres à revenu variable :	990	75	917
- Titres côtés	1 001	83	928
- Provisions sur titres	-11	-8	-11
Titres à revenu fixe :	177 214	203 050	192 934
- Bons du Trésor	179 630	207 730	194 837
- Créances et dettes rattachées	-2 416	-4 680	-1 903
TOTAL	178 204	203 125	193 851

4.5. Portefeuille titres d'investissement

Les titres d'investissement de la Banque ont totalisé 510.088 mDT au 30/06/2014 contre 410.874 mDT au 30/06/2013.

Les mouvements par catégorie de titres classés dans ce poste ainsi que les provisions correspondantes se présentent comme suit :

	Titres de participatio n	Autres titres d'investisseme nt	Fonds gérés	Dettes des Entreprise s Publiques	Participatio n s avec engagement de rétrocession	Total au 30/06/201 4
Valeur brute au 30 Juin 2014 :	133 176	185 176	105 858	119 983	0	544 193
-Valeur au 1 ^{er} janvier	128 028	81 856	105 858	120 004		435 746
-Acquisitions/Souscriptions	5 148	106 000				111 148
- Remboursements/Cessions						0
-Récupération souscription		-2 680		-21		-2 701
Créances rattachées	2 983	1 631	6 505	2		11 121
Provisions au 30 Juin 2014 :	-27 739	-123	-17 364		0	-45 226
- Provisions au 1 ^{er} janvier	-26 548	-199	-16 137			-42 884
- Dotations de l'exercice	-1 731		-2 100			-3 831
- Reprises de provisions	540	76	873			1 489
Valeur nette au 30 juin 2014	108 420	186 684	94 999	119 985	0	510 088
Valeur nette au 30 juin 2013	102 903	78 604	98 446	130 918	3	410 874
Valeur nette au 31 décembre 2013	101 654	83 916	93 578	120 006	0	399 154

Les autres titres d'investissement détenus par la Banque sont composés des souscriptions en emprunts obligataires (65.876 mDT), des souscriptions à l'emprunt national Mai 2014 (100.000 mDT) et fonds communs de placement (19.300 mDT).

La répartition des titres de participation de la Banque en titres cotés, titres non cotés et participations dans les OPCVM se présente comme suit :

Libellé	Solde au 30juin 2014	Solde au 30 juin 2013	Solde au 31 décembre 2013
Titres cotés	56 224	56 621	56 212
Titres non cotés	76 353	68 612	71 217
Titres OPCVM	599	599	599
Total	133 176	125 832	128 028

Les provisions sur les titres de participation sont passées de 26.548 mDT au 31/12/2013 à 27.739 mDT au 30/06/2014 suite à la constatation, au cours du 1^{er} semestre 2014, de dotations supplémentaires pour un montant de 1.731 mDT et de diverses reprises pour un montant de 540 mDT.

Les titres de participation se détaillent au 30/06/2014 comme suit :

Titres	30-Juin-14				30-Juin-13			
	% de participation	Valeur Brute	Provisions	Valeur Nette	% de participation	Valeur Brute	Provisions	Valeur Nette
SICAF PARTICIPATIONS	100%	500	-	500	100%	500	0	500
BNA CAPITAUX	99%	4 950	-	4 950	99%	4 950	0	4 950
SOFINREC	96%	7 700	-	7 700	96%	7 700	0	7 700
SICAR-INVEST	75%	6 616	-	6 616	32%	2 580	0	2 580
SODAL	69%	1 447	1 447	-	69%	1 447	1 428	19
SOIVM.SICAF	63%	2 461	-	2 461	63%	2 461	0	2 461
LA GENERALE DE VENTE	50%	2 000	821	1 179	50%	2 000	1 321	679
STIA	50%	5 005	5 005	-	50%	5 005	5 005	0
MATEUR JALTA	44%	560	560	-	44%	560	560	0
SMVDA AZIZIA	33%	1 075	1 075	-	33%	1 075	1 075	0
SIMPAR	30%	1 530	-	1 530	30%	1 530	0	1 530
T.I.S	30%	75	-	75	30%	75	0	75
AGROSERVICES	30%	60	-	60	30%	60	0	60
IMMOB. DES ŒILLETS	29%	265	-	265	29%	265	0	265
SODINO	28%	9 418	1 781	7 637	28%	9 418	673	8 745
SICAV BNA	23%	509	-	509	26%	509	0	509
SOGEST	20%	4	-	4	20%	4	0	4
LIAL DU CENTRE	20%	15	15	-	20%	15	15	0
SIDCO	19%	3 055	821	2 234	19%	3 055	601	2 454
SODIS SICAR	19%	4 017	-	4 017	19%	4 017	0	4 017
MAISON DU BANQUIER	18%	1 542	971	571	18%	1 542	971	571
SODEK	18%	1 098	215	883	18%	549	0	549
INTER BANK-SERVICES	17%	726	-	726	17%	726	0	726
STR	16%	17 451	-	17 451	16%	17 854	1 307	16 547
STBG	16%	2 316	-	2 316	16%	473	0	473
Pôle de compétitivité de Bizerte	15%	2 250	347	1 903	15%	1 500	207	1 293
SPEI	15%	15	15	-	15%	15	15	0
SFBT	14%	14 518	-	14 518	14%	14 518	0	14 518
UNIFACTOR	13%	1 875	-	1 875	13%	1 875	0	1 875
SIBTEL	12%	491	-	491	12%	491	0	491
BAT	11%	500	149	351	11%	500	83	417
TAPARURA	11%	250	149	101	11%	250	154	96
AIR LIQUIDE TUNISIE	11%	10 656	-	10 656	11%	10 656	0	10 656
S.T.I TANIT	11%	6 704	5 563	1 141	11%	6 704	4 844	1 860
MONETIQUE TUNISIE	10%	280	-	280	10%	280	0	280
A.T.LEASE	10%	3 800	-	3 800	10%	3 800	0	3 800
HAMMAMET SUD	10%	100	100	-	10%	100	100	0
Pôle de compétitivité de Monastir	10%	2 000	-	2 000	10%	2 000	0	2 000
T.D.A	10%	400	400	-	10%	400	400	0
SOTUGAR	8%	250	250	-	8%	250	0	250
ELBENE INDUSTRIE	8%	7 560	5 358	2 202	8%	7 560	4 740	2 820
SODICAB	8%	300	132	168	8%	300	106	194
SOJET SUD	7%	563	-	563	-	-	-	-
IMPRIMERIES REUNIES	7%	60	60	-	7%	60	60	0
ENTREPOTS FRIGORIFIQUES DU SAHEL	7%	58	58	0	7%	58	58	0
SEM	6%	25	-	25	6%	25	0	25
EVOLUTION ECONOMIQUE	5%	37	37	-	5%	37	37	0
TUNISIE TRADENET	5%	100	-	100	5%	100	0	100
TUNIS CENTER	5%	500	-	500	5%	500	0	500
CDC DEVELOPPEMENT	5%	100	5	95	5%	100	0	100
Autres Participations	< 5%	5 389	2 405	2 984	< 5%	5 383	2 171	3 212
TOTAL		133 176	27 739	105 437		125 832	25 931	99 901

Les fonds gérés confiés par la Banque aux SICAR se détaillent au 30/06/2014 comme suit :

	Année d'affectation	Montant initial	Remboursements	Moins values / cession actions propres	Encours brut au 30.06.2014	Provisions	Encours net au 30.06.2014
Fonds géré 1	1997	4 500	-2 381	-281	1 838	1 829	9
Fonds géré 2	1997	2 057	-874	-239	944	538	406
Fonds géré 3	1998	5 550	-3 977	-1 170	403	124	279
Fonds géré 4	1999	7 350	-2 691		4 659	3 757	902
Fonds géré 5	2000	7 000	-3 650	-12	3 338	2 023	1 315
Fonds géré 6	2001	7 000	-3 626	-70	3 304	1 238	2 066
Fonds géré 7	2002	5 000	-2 148	-156	2 696	1 218	1 478
Fonds géré 8	2003	3 500	-1 385	-30	2 085	258	1 827
Fonds géré 9	2005	1 500	-404	-31	1 065	33	1 032
Fonds géré 10	2006	5 000	-374		4 626	1 009	3 617
Fonds géré 11	2007	2 500			2 500	329	2 171
Fonds géré 12	2008	8 500			8 500	1 787	6 713
Fonds géré 13	2009	20 000			20 000	2 447	17 553
Fonds géré 14	2010	15 000			15 000	642	14 358
Fonds géré SIP SICAR 1	2010	1 500			1 500	132	1 368
FDS DEV IRADA Jendouba	2010	450			450		450
FDS DEV IRADA Elkef	2010	450			450		450
Fonds géré 15	2011	10 000			10 000		10 000
Fonds géré SIP SICAR 2	2011	2 500			2 500		2 500
Fonds géré 16	2012	8 400			8 400		8 400
Fonds géré 17	2012	5 600			5 600		5 600
Fonds géré SIP SICAR 3	2012	6 000			6 000		6 000
TOTAL		129 357	-21 510	-1 989	105 858	17 364	88 494

L'encours des provisions sur les fonds gérés s'est élevé au 30/06/2014 à 17.364 mDT, soit une enveloppe supplémentaire nette de 1.227 mDT par rapport au 31/12/2013, et ce suite à la constatation au cours du 1^{er} semestre 2014, de dotations complémentaires pour un montant de 2.100 mDT et de reprises pour un montant de 873 mDT.

4.6. Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées sont évaluées initialement à leur coût y compris les frais directement engagés pour leur acquisition et les taxes non récupérables par la Banque.

Ces immobilisations sont amorties selon les modes et taux suivants :

Nature des immobilisations	Mode d'amortissement	Taux d'amortissement
Logiciels informatiques	Linéaire	33%
Matériel informatique	Linéaire	15%
Immeubles d'exploitation	Linéaire	2%
Frais d'agencement	Linéaire	10%
Mobilier de bureaux	Linéaire	10%
Matériel roulant	Linéaire	20%
Coffres forts	Linéaire	3%

La valeur nette globale des immobilisations corporelles et incorporelles, au 30/06/2014, s'établit comme suit :

	30/06/2013	31/12/2013	Acquisitions / dotations	Cession /reprises	Affectation interne	30/06/2014
Immobilisations incorporelles	11 781	12 148	46	0	0	12 194
- Logiciels	11 781	12 148	46			12 194
Amortissements	-9 110	-10 038	-664	0	0	-10 702
- Logiciels	-9 110	-10 038	-664			-10 702
Total net (1)	2 671	2 110	-618	0	0	1 492
Immobilisations corporelles	128 854	131 128	3 288	-670	-1 069	132 677
- Terrains	2 636	2 636				2 636
- Constructions	50 471	50 514		-13		50 501
- Agencement, aménagement et Installation	25 182	25 889	967		-188	26 668
- Matériel de transport	1 695	1 674				1 674
- Mobiliers, matériel de bureau	37 369	39 189				39 189
- Immobilisations en cours	5 372	5 666	1 254		-63	6 857
- Mobiliers, matériel de bureau en Stocks	1 025	212	128		-20	320
- Avance sur achat Mobiliers, matériel de bureau	269	295				295
- Dépenses nouvelles agences	77	289	939		-798	430
- Immobilisations en dation	4 758	4 764		-657		4 107
Amortissements	-75 305	-77 060	-1 886	14	0	-78 932
- Constructions	-22 706	-23 095	-388	13		-23 470
- Agencement, aménagement et Installation	-20 661	-21 079	-422	1		-21 500
- Matériel de transport	-1 210	-1 318	-115			-1 433
- Mobiliers, matériel de bureau	-30 728	-31 568	-961			-32 529
Dépréciations	-337	-337	0	0	0	-337
- Immobilisations en dation	-337	-337				-337
Total net (2)	53 212	53 731	1 402	-656	-1 069	53 408
Total général (1) + (2)	55 883	55 841	784	-656	-1 069	54 900

Le détail des immobilisations en dation se présente comme suit au 30/06/2014 :

Compte	Relation	Description	Valeur comptable	Juste valeur	Plus ou moins-value	Provision
1106084096	Groupe KHEMAISSA	Terrain Mateur	1 063	1 150	87	-
1106084100	Tunisie Lait	Terrain Fadhlina	2 074	1 737	-337	337
1106084100	Tunisie Lait	Terrain Fadhlina	36	36	-	-
1106084102	Société d'Etudes et d'Aménagement Marina Hammamet Sud	Appartements	934	934	-	-
TOTAL			4 107	3 857	-250	337

4.6.1. Inventaire physique des immobilisations

Les immobilisations totalisent, au 30/06/2014, une valeur brute de 144.871 mDT, des amortissements et des provisions de 89.971 mDT et une valeur nette de 54.900 mDT, ce qui représente environ 0,72 % du total des actifs de la Banque.

4.6.2. Situation foncière du patrimoine immobilier

La BNA a entamé, depuis plusieurs exercices, une action visant l'immatriculation de son patrimoine immobilier. Ce processus a permis d'assainir la situation de plusieurs actifs fonciers. Toutefois, plusieurs terrains et constructions pour lesquels la Banque dispose de contrats d'acquisition ne sont pas encore immatriculés en son nom (action encours).

4.7. Autres actifs

Les autres postes d'actif de la Banque ont totalisé 153.602 mDT au 30/06/2014 contre 300 060 mDT au 30/06/2013. Ils se détaillent comme suit :

	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
COMPTES DE REGULARISATION ACTIF	109 039	258 072	71 880
* Débiteurs divers (1)	10 111	11 461	16 637
* Compte Ministère de la Défense	1 017	1 017	1 017
* Provisions pour risques divers (Ministère de la Défense)	-1 017		
* Etat, impôts & taxes	16 377	3 166	8 749
* Commissions de gestion à percevoir	6 206	3 691	5 147
* Ajustements devises	2 069	541	2 874
* Provisions pour risques divers (ajustements devises)	-251	-251	-251
* Billets de banque détériorés & déficit de caisse	454	432	465
* Provisions pour risques divers (Billets de banque détériorés & déficit de caisse)	-216	-239	-210
* Charges payées d'avance	336	316	423
* Compte d'attente	88	284	122
* Provisions pour risques divers (Compte d'attente)	-63	-60	-63
* Compte de régularisation	703	668	928
* Provisions pour risques divers (Compte de régularisation)	-701	-656	-701
* Comptes monétiques	630	596	590
* Provisions pour risques divers (Comptes monétique)	-630	-596	-590
* Consommation chef d'agence & directeurs	12	11	8
* Comptes liés à la compensation	73 939	235 417	34 722
* Provisions pour risques divers (Comptes liés à la compensation)	-2 823	-2 823	-2 823
* Affaires litigieuses et remises égarées	13 319	11 870	11 554
* Provisions pour risques divers (affaires litigieuses et remises égarées)	-12 220	-8 806	-9 848
* Utilisation de lignes extérieures en attente d'affectation (2)	1 566	1 879	2 409
* Ristournes sur TFP	-780	-657	
* Produits à recevoir	195	358	250
* Autres comptes	718	453	471
AUTRES	44 563	41 988	44 997
* Comptes d'attentes agricoles	61	61	61
* Provisions pour risques divers (Comptes d'attente agricoles)	-61	-61	-61
* Prêts au personnel	31 536	30 604	32 554
* Charges reportées	2 082	2 099	2 093
* Stock cartes de retrait	434	395	492
* Dotations timbres postes	26	25	25
* Dotations timbres fiscaux	4	5	6
* Dotations timbres spéciaux de voyage	97	75	47
* Dépôts et cautionnements	248	248	248
* Prêts ETAT/BNA à recouvrer	140 130	140 130	140 130
* Prêts ETAT/BNA recouverts	-131 541	-133 060	-131 794
* Autres comptes	1 547	1 467	1 196
TOTAL	153 602	300 060	116 877

(1) Ce poste regroupe principalement des opérations inter-siège touchant des comptes clients et parvenues aux structures destinataires après l'arrêté des comptes clients.

(2) Ce montant correspond à des sommes imputées sur des lignes de crédit extérieures dont les formalités de réalisation sont en cours de finalisation.

4.7.1 Comptes liés à la Télé-compensation

Au 30 Juin 2014, les comptes liés à la compensation débiteurs (Poste AC7 : Autres Actifs) présentent un solde cumulé de 73.939 mDT alors que les comptes liés à la compensation créditeurs (Poste PA5 : Autres Passifs) présentent un solde cumulé de -11.659 mDT.

Les soldes de ces comptes s'expliquent principalement par des valeurs dont le dénouement normal s'opère à (J +1). Néanmoins, des suspens inter-siège et certains chevauchements au niveau des comptes d'ordre ont été générés suite à la mise en place du système de Télé-compensation 24 heures (T24H).

Une commissions chargée de l'identification et de l'apurement des suspens liés à la « Télé-compensation 24 heures » est en train de poursuivre les travaux de régularisation.

Les principales causes de ces suspens relevées par les deux commissions d'assainissement sont les suivantes :

- Des Comptes Rendus d'Opération (CRO) non générés automatiquement ;
- Des flux auxquels aucun CRO n'est prévu lors du lancement de la T24H ;
- Des générations de CRO doubles résultant de problèmes techniques ;
- Etc.

4.8. Banque Centrale et CCP

Ce poste affiche 870.803 mDT au 30/06/2014 contre 774.627 mDT au 30/06/2013, enregistrant ainsi une augmentation de 96.176 mDT due essentiellement à la hausse des emprunts sur le marché monétaire en dinars auprès de la Banque Centrale de Tunisie. Il se détaille comme suit :

	Solde au 30juin 2014	Solde au 30 juin 2013	Solde au 31 décembre 2013
Utilisations auprès de la BCT en devises	90	14	30
Emprunts sur le marché monétaire dinars BCT	870 000	774 000	556 000
Intérêts à servir	713	613	72
TOTAL	870 803	774 627	556 102

4.9 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Ce poste a atteint 357.465 mDT au 30/06/2014 contre 887.034 mDT au 30/06/2013, enregistrant ainsi une diminution de 529.569 mDT qui résulte essentiellement de la diminution des emprunts sur le marché monétaire en dinars et en devises compensée par une augmentation des comptes à vue. Il se détaille comme suit :

➤ **Décomposition par nature de poste :**

	Solde au 30juin 2014	Solde au 30 juin 2013	Solde au 31 décembre 2013
Dépôts & avoirs des établissements bancaires	347 786	878 976	354 608
Dépôts & avoirs des établissements financiers	9 679	8 058	3 075
TOTAL	357 465	887 034	357 683

➤ **Décomposition par nature de compte :**

	Solde au 30juin 2014	Solde au 30 juin 2013	Solde au 31 décembre 2013
Comptes à vue	45 236	17 549	10 118
Emprunts sur le marché monétaire dinars	163 600	678 200	252 091
Emprunts sur le marché monétaire devises	148 213	190 826	95 021
Intérêts à payer	416	459	453
TOTAL	357 465	887 034	357 683

4.10. Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle ont totalisé 5.348.541 mDT au 30/06/2014 contre 5.065.492 mDT au 30/06/2013, enregistrant ainsi une augmentation de 283.049 mDT, soit un taux de progression de 5,6 %. Ils s'analysent comme suit :

	Solde au 30 juin 2014	Solde au 30 juin 2013	Solde au 31 décembre 2013
Dépôts en dinars :	4 759 750	4 623 063	5 045 629
- Dépôts à vue	1 200 166	1 245 856	1 249 315
- Dépôts d'épargne	1 915 485	1 919 902	1 957 526
- Bons de caisse	84 405	107 811	96 100
- Compte à terme	154 953	173 322	169 508
- Comptes spéciaux de placement	793 711	502 881	766 530
- Certificats de dépôt	459 500	525 500	634 500
- Autres sommes dues à la clientèle	151 530	147 791	172 150
Dépôts en devises :	569 557	425 146	459 627
- Dépôts à vue	361 218	225 069	225 717
- Bons de caisse	8 056	8 266	8 110
- Compte à terme	27 811	60 816	51 054
- Comptes de placement	165 075	114 370	157 736
- Autres sommes dues à la clientèle	7 397	16 625	17 010
Dettes rattachées :	19 234	17 283	14 396
- Intérêts à payer sur dépôts à vue	2 113	1 685	1 593
- Intérêts à payer sur dépôts à terme en devises	116	83	126
- Intérêts à payer sur comptes d'épargne	18 061	15 341	14 162
- Intérêts à payer sur bons de caisse, comptes à terme & autres produits financiers	16 849	10 956	19 328
- Intérêts servis d'avance sur bons de caisse & comptes spéciaux de placement	-17 905	-10 782	-20 813
TOTAL	5 348 541	5 065 492	5 519 652

4.11. Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales de la Banque ont totalisé 387.443 mDT au 30/06/2014 contre 412.768 mDT au 30/06/2013. Ils se détaillent comme suit :

	Solde au 30-juin-14	Solde au 30-juin-13	Solde au 31-déc-13
Emprunts matérialisés	34 330	37 706	38 704
*Emprunts obligataires	33 717	37 052	37 052
*Intérêts à payer	613	654	1 652
Ressources spéciales	353 113	375 062	355 885
*Ressources extérieures	163 435	212 352	182 875
*Ressources budgétaires	238 018	215 539	227 134

*Ecart de conversion sur emprunts	-49 957	-55 669	-56 221
*Intérêts à payer	1 617	2 840	2 097
TOTAL	387 443	412 768	394 589

Les taux d'intérêt des emprunts extérieurs varient entre 1% et 7,2%.

4.11.1 Ressources budgétaires

Les situations Emplois/Ressources des fonds budgétaires confiés par l'Etat Tunisien à la BNA ne font pas l'objet d'une confirmation périodique pour attester les emplois, les ressources et les soldes disponibles relatifs à ces fonds.

En outre, la convention du fonds FOPRODI stipule, au niveau de son article 20, que la BNA assume 25% du risque de non-recouvrement des prêts financés sur les ressources de ce fonds (estimé au 30/06/2014 à 2.325 mDT). Toutefois, la BNA n'est tenue à cette obligation qu'une fois qu'elle ait épuisé tous les recours possibles pour le recouvrement des créances (PV de carence à l'appui).

La situation des comptes de prêts financés sur les ressources du FOPRODI et se trouvant en phase contentieuse au 30/06/2014 se présente comme suit :

(En mDT)

Compte comptable	Libellé	Solde au 30/06/2014
1850.000000	Contentieux dotation FOPRODI & FOPRODI BIRD	9 342
1106.082926	Impayés en intérêts sur FOPRODI & BIRD	2 502
TOTAL		11 844

Notons, enfin, qu'une action d'assainissement du fonds FOPRODI est en cours, en collaboration avec les autorités réglementaires.

D'autre part, la BNA assume aussi le risque (entre 25% et 50%) de non recouvrement au titre des prêts financés sur d'autres ressources telles que le FODEC et la ligne BIRD 1969.

4.11.2. Autres comptes rattachés à la rubrique emprunts et ressources spéciales

Certains comptes de régularisation (passifs) demeurent non justifiés au 30/06/2014. Ils ont été auparavant analysés par la BNA sans, toutefois, parvenir à retracer les origines de leurs soldes :

(En mDT)

Compte	Libellé	Solde comptable au 30/06/2014
1105.81257	Prise en charge par l'Etat des impayés	- 2 783
1105.81751	Réajustement intérêts / 3 ^{ème} ligne de crédit CEE	- 1 334
1105.81755	Créditeurs divers / crédits convertis	- 1 642

4.12. Autres passifs

Les autres postes de passif totalisent 145.572 mDT au 30/06/2014 contre 369.201 mDT au 30/06/2013, soit une diminution de 223.629 mDT. Ils se présentent comme suit :

	Solde au 30 juin 2014	Solde au 30 juin 2013	Solde au 31 décembre 2013
Etat, impôts et taxes	7 508	6 693	12 278
Impôt sur les sociétés(*)	3 629	4 676	5 071
Organismes sociaux	13 859	10 562	29 052
Comptes d'ajustement devises	9 049	3 896	8 037
Provisions sur comptes d'ajustement Devises	83	83	83

SWAPS devises	-1 221	7 005	-505
Congés à payer	9 718	7 612	10 787
Produits perçus d'avance	3 341	2 343	3 253
Excédent de caisse	1 393	1 236	1 357
Charges sur emprunt	51	50	51
Autres comptes de régularisation passif	15 663	9 616	2 539
Provisions sur autres comptes de régularisation passif	4	13	4
Comptes liés à la compensation	-11 659	212 744	65 985
Comptes de régularisation	29 355	19 929	18 740
Comptes Etatiques créditeurs	40 872	38 174	41 072
Créditeurs divers	13 241	23 782	13 664
Fournisseurs d'immobilisations			70
Provisions pour passifs et charges	10 686	20 787	21 563
<i>Provisions pour indemnités de départ à la retraite et charges d'assurance groupe des retraités</i>	8 294	19 900	19 654
<i>Provisions suspens inter-sièges</i>	2 392	0	1 909
<i>Provisions pour ristournes dues à la variation Du TMM</i>	0	884	0
<i>Provisions pour pénalités fiscales</i>	0	3	0
TOTAL	145 572	369 201	233 101

(*) Les données relatives à ces postes ont été retraitées pour les besoins de comparabilité.

4.12.1. Indemnités de départ à la retraite et charges d'assurance groupe des retraités

En application des articles 53 et 54 de la Convention Collective Nationale du Personnel des Banques et des Etablissements Financiers, la BNA a comptabilisé des provisions qui couvrent ses engagements postérieurs à l'emploi envers le personnel actif et les agents retraités.

En effet, chaque employé a droit, lors de son départ à la retraite, à une indemnité égale à six mensualités, calculée sur la base du salaire du dernier mois travaillé, toutes primes et indemnités servies mensuellement comprises.

En outre, le personnel retraité demeure affilié à un contrat d'assurance sociale, financé par les cotisations de la Banque et du personnel et garantissant les risques suivants : maladies, longue maladie, maternité, invalidité et décès. La BNA supporte 80% des coûts (cotisations...) relatifs à ce contrat d'assurance groupe.

En application des principes comptables généralement admis en Tunisie et des normes internationales d'information financière (IFRS), le coût des avantages postérieurs à l'emploi doit être comptabilisé en charges, à l'instar des autres éléments de rémunération, durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Ainsi, la BNA a comptabilisé des provisions pour avantages postérieurs à l'emploi dont l'encours global au 30/06/2014 s'élève à 8.294 mDT contre 19.654 mDT au 31/12/2013.

Pour l'estimation de ces provisions, la Banque a retenu les hypothèses suivantes :

- Taux de croissance des salaires	:	4%
- Taux de mortalité et de départ anticipé	:	5%
- Taux d'actualisation financière	:	8%
- Charges sociales (50%)	:	50% * 20,04%
- Espérance de vie	:	74,3 ans

- Prime d'assurance prise en charge par la BNA (par : 580 DT
retraité)

La BNA a contracté à la date du 01/01/2014 une assurance pour couvrir la charge relative au paiement de l'indemnité de départ à la retraite qui est égale à six salaires bruts. Elle a, par conséquent, abandonné le système de provisionnement de l'indemnité de départ à la retraite et a procédé à la reprise de la provision correspondante déjà constituée soit 11.831 mDT.

4.12.2. Provisions sur les suspens inter-sièges

Les suspens inter-sièges font l'objet d'une affectation entre les différentes rubriques des états financiers selon la nature des opérations.

La provision sur les suspens des comptes inter sièges a été estimée selon la méthode édictée par la circulaire BCT n°91-24 compte tenu des soldes nets par référence d'opération.

La provision ainsi constituée au 30/06/2014, se présente comme suit :

Antériorité	Suspens débiteurs	Suspens créditeurs	Suspens nets	Base provisions	Taux de provision	Provision
Inférieur à 90 jours	1 577	1 613	-36	1 577	0%	0
Compris entre 90 et 180 jours	2 765	1 015	1 750	2 765	20%	553
Compris entre 180 et 360 jours	2 083	4 238	-2 155	2 083	50%	1 042
Supérieur à 360 jours	797	782	15	797	100%	797
Total en mDT	7 222	7 649	-426	5 921		2 392

4.13. Capitaux propres

Les capitaux propres bruts (avant déduction du rachat par la banque de ses actions propres) ont totalisé 589.235 mDT au 30.06.2014 contre 560.269 mDT au 31.12.2013. Les mouvements des capitaux propres au cours du 1^{er} semestre 2014 se détaillent comme suit :

	Solde au 30/06/2013	Solde au 31/12/2013	Affectation du résultat 2013	Résultat au 30.06.2014	Autres mouvements	Solde au 30/06/2014
Capital social	160 000	160 000				160 000
<i>Dotations de l'Etat</i>	133 000	133 000				133 000
Réserves légales	16 000	16 000	0			16 000
Réserves extraordinaires	53 585	53 585				53 585
Réserves à régime spécial	17 802	17 802				17 802
Réserves pour réinvestissements exonérés	120 803	120 803				120 803
Primes d'émission et de fusion	55 077	55 077				55 077
Réserves pour fonds social	36 558	36 874			311	37 185
Résultats reportés avant répartition	0	90	-90			0
Résultats reportés après répartition	56		-32 872			-32 872
Effet des modifications comptables (*)	-47 515	-47 515	47 515			0
Résultat net de l'exercice (*)	23 161	14 553	-14 553	28 655		28 655
TOTAL	568 527	560 269	0	28 655	311	589 235

(*) Les données relatives à ces postes ont été retraitées pour les besoins de comparabilité.

Parmi les autres mouvements, figurent :

- les intérêts perçus sur les prêts accordés sur le fonds social pour un montant de 311 mDT.

En application des dispositions de l'article 19 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi des finances de l'année 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenue à la source totalisent au 31/12/2013, avant affectation du résultat, la somme de 267.349 mDT et se détaillent comme suit :

Fonds propres figurant au bilan clos au 30/06/2014	Montant
Réserve légale	16 000
Réserve extraordinaire	53 585
Réinvestissements exonérés	120 804
Fonds social	36 874
Prime d'émission	40 206
Prime de fusion	14 871
Réserve à régime spécial	17 802
Modifications comptables & Résultat de l'exercice 2013 reportés	-32 962
Total des Fonds propres au 31 Décembre 2013	267 180
Dividendes décidés et prélevés sur les résultats avant le 31/12/2013 à payer	169
Total général des fonds propres régis par le paragraphe 7 de l'article 19 de la loi n°2013-54 portant loi des finances pour l'année 2014	267 349

4.13.1 Dotation de l'Etat de 133.000 mDT

En application des termes de la loi n°94-30 du 21 février 1994, la BNA a conclu avec l'Etat Tunisien, en date du 16 mars 1995, une convention en vertu de laquelle des créances sur fonds budgétaires agricoles, s'élevant en principal à 133.000 mDT, ont été transférées à la BNA (moyennant la garantie de l'Etat en matière de recouvrement des montants échus depuis un an sur les crédits entrant dans le cadre de cette convention).

Cette convention a permis à la BNA de rétablir sa situation financière (par l'amélioration de ses capitaux propres) et de se conformer ainsi à la réglementation en vigueur en matière de ratio de solvabilité.

Cependant, la BNA est tenue de restituer les sommes transférées, en application de cette convention, dès lors que son équilibre financier est rétabli. Il s'en suit que la situation de ses capitaux propres pourrait être fortement affectée dans le cas où elle serait amenée à restituer lesdites sommes.

4.13.2 Actions propres

Les actions propres détenues par la Banque s'élèvent au 30/06/2014 à 1.367 mDT. Ils n'ont subi aucun changement depuis l'exercice 2011.

	Solde au 31 décembre 2013	Acquisitions	Cessions	Solde au 30 Juin 2014
Actions propres	-1 367	0	0	-1 367
TOTAL	-1 367	0	0	-1 367

4.13.3. Bénéfice par action

	Au 30 juin 2014	Au 30 juin 2013	Au 31 décembre 2013
Bénéfice net de l'exercice avant modification comptable (en mDT)	28 655	23 161 (*)	14 553
Bénéfice revenant aux actions propres (en mDT)	74	61(*)	38
Nombre d'actions ordinaires en circulation	31 915 801	31 915 801	31 915 801
Bénéfice par action de valeur nominale 5 DT	0,898	0,725 (*)	0,456

(*) Les données relatives à ces postes ont été retraitées pour les besoins de comparabilité.

5- NOTES SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

5.1. Cautions, avals et autres garanties données

Ce poste a totalisé 1.303.737 mDT au 30/06/2014 contre 1.247.791 mDT au 30/06/2013. Il se décompose comme suit :

	Solde au 30 juin 2014	Solde au 30 juin 2013	Solde au 31 décembre 2013
a- En faveur d'établissements bancaires :	670 417	622 442	884 378
- Effets endossés	616 047	558 490	835 515
- Débiteurs par lettres de garanties d'ordre de nos correspondants étrangers	54 370	63 952	48 863
b- En faveur de la clientèle :	473 320	465 349	477 662
- Débiteurs par avals et acceptations	63 863	56 840	67 363
- Débiteurs par lettres de garanties	53 155	58 651	57 928
- Débiteurs par obligations cautionnées	22 057	18 611	18 744
- Débiteurs par cautions fiscales	44 808	55 494	45 649
- Débiteurs par cautions sur marchés publics	262 082	253 259	265 187
- Avals emprunts obligataires	3 360	3 846	3 603
- Avals billets de trésorerie	23 750	18 600	18 900
- Débiteurs par cautions bancaires taxation d'office	245	48	288
c- En faveur de l'Etat :	160 000	160 000	160 000
- Créances budgétaires transférées par l'Etat	160 000	160 000	160 000
TOTAL	1 303 737	1 247 791	1 522 040

5.1.1 Effets endossés

Le montant des effets endossés est passé de 558.490 mDT au 30 juin 2013 à 616.047 mDT au 30/06/2014. Cette rubrique correspond aux avals de la B.N.A sur des refinancements opérés par des banques de la place auprès de la Banque Centrale de Tunisie.

5.1.2 Créances budgétaires transférées par l'Etat

En application des termes de la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003, portant loi de finances pour l'année 2004, le Ministre des Finances et la BNA ont conclu, en date du 17 février 2004, une convention ayant pour objet le transfert de fonds budgétaires agricoles revenant à l'Etat et totalisant la somme de 160.000 mDT au profit de la BNA et la prise en charge par l'Etat des impayés échus depuis un an sur les crédits accordés sur ces fonds et rentrant dans le cadre de cette convention.

Les fonds convertis ont été utilisés par la Banque pour compenser l'insuffisance de provisions dégagée par l'activité à fin 2003, ce qui a conduit à la dé-comptabilisation des fonds en question pour un montant de 160.000 mDT en contrepartie de la constatation de provisions sur titres d'investissement et créances clientèle pour le même montant.

Cette convention met à la charge de la BNA l'obligation de restituer les sommes transférées (selon un échéancier à convenir avec l'Etat), dès lors que son équilibre financier est rétabli. La convention prévoit la présentation de cet engagement parmi les passifs éventuels au niveau des engagements hors bilan.

Conformément, à l'article 6 de la convention de 160.000 mDT, le rétablissement de l'équilibre financier est atteint lorsque les conditions suivantes sont cumulativement réunies sans prise en compte des créances transférées à la BNA en vertu de la convention :

- Les provisions sont dûment constituées conformément à la réglementation en vigueur ;
- La couverture minimale des fonds propres est atteinte ;
- Le taux moyen du rendement des capitaux propres du secteur est atteint ;
- Le taux moyen de rendement des actifs est atteint ;
- La Banque assure la distribution de dividendes pour un taux minimum qui excède le taux prévu au niveau de ses statuts.

5.2. Actifs donnés en Garantie (HB3)

Le refinancement auprès de la Banque Centrale de Tunisie s'établi à 870.000 mDT au 30/06/2014 contre 774.000 mDT au 30/06/2013. Le détail des actifs donnés en garantie se présente comme suit :

Désignation	30 juin 2014	30 juin 2013	31/12/2013
Titres de créances	590 000	566 000	368 000
Bons du trésor	180 000	208 000	188 000
Emprunt national 2014	100 000		
Total	870 000	774 000	556 000

5.3. Garanties reçues (HB7)

Le poste « Garanties reçues » est constitué au 30/06/2014 des éléments suivants :

	30 juin 2014	30 juin 2013	31/12/2013
Garanties reçues de l'Etat	1 060 827	631 281	728 778
Garanties reçues de la clientèle	1 235 884	859 698	816 764
TOTAL	2 296 711	1 490 979	1 545 542

6. NOTES RELATIVES AUX POSTES DE L'ETAT DE RESULTAT

6.1. Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés ont atteint 232.258 mDT au 30/06/2014 contre 202.078 mDT au 30/06/2013, enregistrant ainsi un taux d'accroissement de 14,9%. Ils s'analysent comme suit :

	30 juin 2014	30 juin 2013	31 décembre 2013
Opérations avec les établissements bancaires et financiers :	2 302	2 561	5 737
- Intérêts sur prêts sur le marché monétaire en dinars	1 645	1 780	3 586
- Intérêts sur prêts sur le marché monétaire en devises	22	24	46
- Intérêts sur autres avoirs auprès des établissements bancaires et financiers	607	362	1 385
- Report / Déport sur opérations de SWAPS	28	395	720
Opérations avec la clientèle :	220 706	190 678	407 577
- Agios sur comptes débiteurs de la clientèle	30 778	33 785	59 615
- Intérêts sur crédits à la clientèle	189 928	156 893	347 962
Autres intérêts et revenus assimilés	9 250	8 839	17 631
TOTAL	232 258	202 078	430 945

6.2. Commissions perçues

Les commissions perçues par la Banque ont totalisé 26.504 mDT au 30/06/2014 contre 26.142 mDT au 30/06/2013. Elles se décomposent comme suit :

	30 juin 2014	30 juin 2013	31 décembre 2013
Commissions sur opérations de chèques, effets, virements et tenue de comptes	13 795	13 032	27 754
Commissions sur opérations Monétique	1 799	1 768	3 770
Commissions sur opérations de change	341	550	912
Commissions sur opérations de commerce extérieur	1 056	1 107	2 245
Commissions sur location de coffre-fort	5	13	24
Commissions d'études, de montage de financement, de conseil et d'assistance	4 647	4 632	9 512
Commissions de gestion des fonds budgétaires & extérieurs	899	803	2 041
Commissions sur avals billets de trésorerie	193	158	358
Commissions diverses	3 769	4 079	8 142
TOTAL	26 504	26 142	54 758

6.3. Gains sur portefeuille commercial et opérations financières

Ces gains ont atteint 12.444 mDT au 30/06/2014 contre 19.710 mDT au 30/06/2013. Ils se détaillent comme suit :

	30 juin 2014	30 juin 2013	31 décembre 2013
Gains nets (ou pertes nettes) sur titres de placement :	5 810	12 052	18 578
- Intérêts nets sur Bons du Trésor (+)	5 810	12 051	18 575
- Dividendes & revenus assimilés (+)		1	6
- Reprises sur provisions pour dépréciation des titres de placement (+)			
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement (-)			-3
Gains nets (ou pertes nettes) sur opérations de change :	6 634	7 658	16 193
- Résultat sur opérations de change	4 877	5 633	11 855
- Commissions sur change manuel	1 757	2 025	4 338
TOTAL	12 444	19 710	34 771

6.4. Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille d'investissement ont totalisé 16.032 mDT au 30/06/2014 contre 16.517 mDT au 30/06/2013, soit une diminution de 2,9 %. Ils se détaillent comme suit :

	30 juin 2014	30 juin 2013	31 décembre 2013
Revenus des titres de participation	11 270	11 247	11 729
Revenus des obligations	2 114	2 479	4 285
Revenus des fonds gérés	2 648	2 791	3 358
TOTAL	16 032	16 517	19 372

6.5. Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées se sont élevés à 117.412 mDT au 30/06/2014 contre 98.807 mDT au 30/06/2013, soit une augmentation de 18,8 %. Ils se décomposent comme suit :

	30 juin 2014	30 juin 2013	31 décembre 2013
Opérations avec les établissements bancaires et financiers :	24 952	27 918	55 416
- Intérêts sur emprunts sur le marché monétaire en dinars	24 242	27 300	52 388
- Intérêts sur emprunts sur le marché monétaire en devises	73	151	366
- Intérêts sur autres comptes des établissements bancaires et financiers	116	107	227
- Report / Déport sur opérations de SWAP	521	360	2 435
Opérations avec la clientèle :	88 993	66 328	150 838
- Intérêts sur comptes à vue	4 409	3 418	7 646
- Intérêts sur comptes d'épargne	35 038	28 605	59 639
- Intérêts sur bons de caisse, comptes à terme et autres produits financiers	49 546	34 305	83 553
Emprunts	3 143	3 830	7 238
Autres intérêts et charges	324	731	1 352
TOTAL	117 412	98 807	214 844

6.6. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passifs

Ce poste a atteint 46.991 mDT au 30/06/2014 contre 56.966 mDT au 30/06/2013, soit une diminution de 7%. Il s'analyse comme suit :

	30 juin 2014	30 juin 2013	31 décembre 2013
Dotations aux provisions pour créances douteuses (*)	-78 116	-65 262	-190 935
Dotations aux provisions collectives sur créances non classées		-332	-15 195
Reprises provisions collectives sur créances non classées	50		
Créances cédées ou passées par pertes	-438	-372	-1 011
Reprises sur provisions pour créances douteuses, engagements hors bilan et passif	24 067	9 909	56 171
Dotations aux provisions pour risques et charges	-5 202	-2 300	-5 880
Reprises sur provisions pour risques et charges	12 644	1 320	3 788
Sommes recouvrées au titre des créances passées par pertes	4	71	94
TOTAL	-46 991	-56 966	-152 968

(*) Les données relatives à ces postes ont été retraitées pour les besoins de comparabilité.

6.7. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille Ile d'investissement (PR6/CH5)

Ce poste a totalisé 2.342 mDT au 30/06/2014 contre 5.304 mDT au 30/06/2013. Il se détaille comme suit :

	30 juin 2014	30 juin 2013	31 décembre 2013
Dotations aux provisions pour dépréciation du portefeuille d'investissement	-1 731	-4 268	-4 866
Dotations aux provisions pour fonds gérés	-2 099	-1 740	-1 807
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres FCP			-199
Pertes exceptionnelles sur portefeuille d'investissement	-1	-1	-1
Gains sur portefeuille d'investissement			1
Reprises sur provisions pour dépréciation du portefeuille d'investissement	540	218	199
Reprises aux provisions pour dépréciation du titres FCP	76		
Reprises sur provisions pour fonds gérés	873	487	1 485
TOTAL	-2 342	-5 304	-5 188

6.8- Frais de personnel

Les frais de personnel se sont élevés à 72.399 mDT au 30/06/2014 contre 59.598 mDT au 30/06/2013, soit une augmentation de 21,5 %. Ils se décomposent comme suit :

	30 juin 2014	30 juin 2013	31 décembre 2013
Salaires	51 294	46 804	91 151
Charges sociales et fiscales	9 946	9 088	25 863
Autres charges du personnel	3 863	3 415	6 495
Charges / assurance IDR & Epargne collective	7 817		
Variation des congés à payer	-1 069	291	3 466
TOTAL	71 851	59 598	126 975

6.8.1 Assurance IDR et Epargne collective :

*Assurance IDR : la BNA a souscrit, à la date du 01/01/2014, à un contrat d'assurance auprès de la CTAMA pour couvrir la charge relative à l'indemnité de départ à la retraite qui se monte à six salaires bruts. La cotisation s'élève à 6.124 mDT.

*Assurance Epargne collective : la BNA a souscrit, à la date du 01/01/2014, à un contrat d'assurance Epargne collective auprès de la CTAMA pour financer le complément de retraite du personnel de la BNA. La prime annuelle relative à l'exercice 2014 s'est élevée à 4.230 mDT dont 20% à la charge du personnel de la banque. La charge supportée par la banque au 30/06/2014 s'élève à 1.692 mDT.

6.9. Impôts sur le résultat

La charge d'impôts sur le résultat se compose uniquement de l'impôt courant ou exigible (impôt sur les sociétés) et ne tient pas compte des actifs et passifs d'impôt différé (non intégrés au bilan).

Pour le premier semestre 2014, elle a été déterminée compte tenu d'un réinvestissement exonéré à réaliser ultérieurement (en fonds gérés) de 5.000 mDT, et ce comme suit :

	(En mDT)
Résultat net	28 655
Réintégrations :	91 562
- Impôt sur les sociétés	3 629
- Amendes et pénalités	9
- Charge divers non déductibles	606
- Timbres de voyage	
- Réception & restaurations excédentaires	
- Pertes non déductibles	
- Provisions pour risques divers indemnités de départ à la retraite	
- Provisions pour risques divers assurances groupes	
- Provisions pour risques divers autres	5 203
- Provisions pour dépréciation des titres de participation	1 731
- Provisions pour dépréciation des titres sur fonds gérés	2 099
- Provisions pour dépréciation des titres FCP	
- Provisions collectives sur créances non classées	
- Provisions pour créances douteuses	78 116
- Créances abandonnées	169
Déductions :	26 733
- Reprise de provisions pour risques et charges	12 644
- Reprise de provisions pour fonds gérés	
- Reprise de provisions additionnelles antérieures à 2012	887
- Dividendes sur titres des participations	11 189
- Dividendes et plus values sur fonds gérés	2 013
Résultat corrigé	93 484
Moins :	
- Provisions déductibles des titres côtés (participation)	
- Provisions déductibles des titres côtés (fonds gérés)	
- Provisions pour créances douteuses	78 116
- Provisions collectives sur créances non classées	
Résultat fiscal	15 368
Dégrèvements fiscaux :	
- Réinvestissements en zones de développement régional «sans minimum d'impôt »	5 000
- Réinvestissements «avec minimum d'impôt»	
Résultat imposable	10 368
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS (35%)	3 629

7. NOTES SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

7.1 Flux de trésorerie net affecté aux activités d'exploitation

Les activités d'exploitation ont dégagé, au cours du 1^{er} semestre 2014, un flux de trésorerie net négatif de 178.318 mDT s'expliquant comme suit :

- Les produits d'exploitation encaissés ont enregistré un excédent de 161.208 mDT par rapport aux charges d'exploitation décaissées ;
- Les dépôts et retraits de la clientèle ont dégagé un flux net négatif de 175.950 mDT ;

- Les crédits et les remboursements sur crédits effectués par la clientèle ont dégagé un flux net positif de 37.242 mDT ;
- Les sommes versées au personnel et aux créiteurs divers ont atteint 91.480 mDT ;
- Les autres flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation se sont soldés par un décaissement net de 99.692 mDT.

7.2 Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement

Les activités d'investissement ont dégagé, au cours du 1^{er} semestre 2014, un flux de trésorerie net négatif de 98.863 mDT provenant, d'une part, de l'acquisition de titres d'investissement et d'immobilisations corporelles et incorporelles respectivement pour 108.448 mDT et 1.619 mDT et, d'autre part, de l'encaissement d'intérêts et de dividendes sur portefeuille d'investissement pour un montant cumulé de 11.204 mDT.

7.3 Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement

Les activités de financement ont dégagé, au cours du 1^{er} semestre 2014, un flux de trésorerie net négatif de 5.627 mDT provenant des remboursements d'emprunts pour 3.335 mDT et de la diminution des ressources spéciales de 2.292 mDT.

7.4 Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique comporte les avoirs en dinars et en devises en caisse, auprès de la BCT et du Centre des Chèques Postaux ainsi que les avoirs nets auprès des établissements bancaires. Elle inclut également les prêts et emprunts interbancaires inférieurs à trois mois et le portefeuille titres de transaction.

Les liquidités et équivalents de liquidités ont accusé un solde négatif de 784.293 mDT au 30/06/2014 contre un solde négatif de 501.485 mDT au 31/12/2013 & un solde négatif de 930.179 mDT au 30/06/2013. Elles se décomposent comme suit à la fin du 1^{er} semestre 2014 :

(En mDT)	
Liquidités en dinars tunisiens :	128 860
- Caisse dinars	44 562
- Avoirs à la BCT en dinars	38 579
- Avoirs en CCP	459
- Mouvements IBS	18 345
- Avoirs auprès du TGT	357
- Placements en dinars	55 000
- Correspondants débiteurs en dinars	16 748
- Correspondants créditeurs en dinars	-45 190
Liquidités en devises :	95 123
- Caisse devises	11 545
- Avoirs à la BCT devises	13 339
- Correspondants débiteurs en devises	1 344
- Correspondants créditeurs en devises	-46
- Placements en devises	68 941
Emprunts en dinars	-1 033 600
Emprunts en devises	-148 213
Placements supérieurs à 3 mois (*)	173 537
LIQUIDITES & EQUIVALENTS DE LIQUIDITES AU 31/12/2013	-784 293

(*) Les placements en BTA et BTZC, présentés en portefeuille-titres commercial, sont considérés comme étant des équivalents de liquidités.

**AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2014
DE LA BANQUE NATIONALE AGRICOLE « BNA »**

En exécution de la mission de Co-commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire et en application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, nous avons procédé à un examen limité des états financiers intermédiaires de la Banque Nationale Agricole (BNA) arrêtés au 30 juin 2014.

Les états financiers intermédiaires comprennent le bilan et l'état des engagements hors bilan au 30 juin 2014, ainsi que l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour la période de six mois close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total actif net de 7 698 millions de Dinars et un résultat net de 29 millions de Dinars compte tenu d'un impôt sur les sociétés déterminé en tenant compte d'un réinvestissement financier à réaliser ultérieurement (directement ou via les SICAR, FCPR, etc.) pour un montant de 5 millions de dinars et d'une provision collective au titre des risques latents liés aux engagements et ceux nécessitant un suivi particulier arrêtée forfaitairement au 30 juin 2014 à 58,798 millions de dinars.

1. Responsabilité de la Direction pour les états financiers

Les organes de Direction et d'Administration de la banque sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

3. Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes applicables aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier.

Nous n'avons pas mis en œuvre toutes les diligences relatives à une mission de certification, dont notamment les diligences prévues par les Circulaires de la Banque Centrale de Tunisie relatives à l'évaluation de la qualité des actifs, la classification des engagements et l'évaluation des provisions devant être constituées en couverture des risques identifiés.

En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

4. Fondement de notre conclusion avec réserves

4.1 Nos travaux de revue de la classification des engagements de la banque au 30 juin 2014 ont été limités par l'absence d'un état exhaustif des mouvements confiés par les clients. Cette situation ne permet pas l'appréciation des risques liés aux crédits de gestion qui devrait s'opérer sur la base des chiffres d'affaires confiés par les clients à la Banque.

4.2 Les engagements de la BNA déclarés à la Banque Centrale de Tunisie « BCT », base de calcul des provisions requises, sont supérieurs aux engagements inscrits aux états financiers au niveau des rubriques AC3 « Créances clientèles », AC7 « autres Actifs » et HB « engagements hors bilan » et ce pour un montant compensé de 65 millions de dinars.

Aussi, certaines natures d'engagements n'ont pas été déclarées à la BCT dont les crédits notifiés non utilisés. Cette situation risque d'impacter le montant des provisions requises sur les engagements clientèle.

4.3 La BNA ne dispose pas d'une comptabilité régulière et exhaustive des engagements hors bilan. Les crédits notifiés et non utilisés (Agricoles, commerciaux et industriels) ont été arrêtés d'une manière extracomptable sur la base de situations communiquées par les structures internes à la BNA.

Par conséquent, nous formulons une réserve sur le caractère régulier de l'état des engagements hors bilan.

4.4 Ainsi qu'il a été donné en informations au niveau des notes 4.7 & 4.12, les rubriques « Autres actifs » et « Autres passifs » comportent des comptes qui présentent des suspens et des opérations en instance de dénouement se rapportant principalement aux comptes liés à la compensation. Ces comptes débiteurs et créditeurs s'élèvent respectivement à 73,939 millions de dinars et à -11,659 millions de dinars.

Les travaux d'apurement des suspens liés à la « télé-compensation 24 heures », sont à la date de rédaction du présent rapport, en cours. L'impact final des travaux en cours ne peut, actuellement, pas être estimé.

4.5 Ainsi qu'il a été donné en informations au niveau de la note 4.11 « Emprunts et Ressources Spéciales », les situations « Ressources/Emplois » des fonds budgétaires confiés par l'État à la BNA ne font pas l'objet d'arrêté contradictoire afin d'établir l'équilibre entre les emplois et les ressources de chaque fonds budgétaire et d'identifier les emplois financés par les ressources budgétaires pour lesquels la BNA supporte en partie les risques définitifs encourus sur les prêts (entre 25% et 50%).

De ce fait, les risques encourus sur ces emplois ne sont pas considérés lors de la détermination des provisions pour créances douteuses ce qui pourrait minorer le montant des provisions requises sur les engagements.

5. Conclusion avec réserves

Sur la base de notre examen limité, et sous réserve des points décrits aux paragraphes 4.1 à 4.5, nous n'avons pas relevé d'autres faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la Banque Nationale agricole « BNA » au 30 juin 2014, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

6. Paragraphes d'observation

Sans remettre en cause notre avis ci-haut exprimé, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

1. Parmi les fonds propres de la banque figure une dotation de l'État d'un montant de 133 millions de dinars constituée en vertu de la loi n°94-30 du 21 février 1994 et assortie d'une éventualité de restitution en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la banque. Cette éventualité de restitution s'applique également aux fonds budgétaires agricoles revenant à l'État pour un montant de 160 millions de dinars, qui ont été décomptabilisés par la BNA en vertu de la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003 pour compenser l'insuffisance de provisions dégagée par son activité à la fin de 2003.

2. Les créances des entreprises publiques s'élèvent au 30 juin 2014 à 1 189 millions de dinars. Ces créances représentant 13,10% du total des engagements de la banque sont couvertes par des garanties de l'ordre de 570 millions de dinars et des provisions de l'ordre de 12 millions de dinars. Ces garanties sont constituées principalement par des garanties, reçues de l'État en couverture des risques encourus au titre des engagements à court terme sur les relations l'Office des Céréales pour 401 millions de dinars et l'ONH pour 38,7 millions de dinars.

3. Le tableau des engagements comporte des engagements envers le client INVESTEC SA, retenu parmi les actifs compromis (classe 4) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT n°91-24, de l'ordre de 32,622 millions de dinars. Ces engagements ont été couverts par des agios réservés de 2,022 millions de dinars et une garantie financière de 30,6 millions de dinars sous forme de dépôts affectés.

Nous n'avons pas, jusqu'à la date de rédaction du présent rapport, eu communication de l'acte d'affectation signé par la caution, la société ELKARAMA HOLDING.

4. Les actifs de la banque comportent 150 millions de dinars au titre de créances consolidées, garanties ou prises en charge par l'État, sur des périodes allant de 20 à 25 ans et sans intérêts, et ce dans le cadre de la loi de finances pour l'année 1999 et la loi n°99-65 du 15 juillet 1999.

5. La BNA affiche au 30 juin 2014 un ratio de liquidité, rapport entre l'actif réalisable et le passif exigible, de 67,09 % soit une insuffisance de 32,91 % par rapport au minimum de 100% prévu par l'article 13 de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991.

Tunis, le 23 février 2015
Les Co-commissaires aux comptes

CFA Fathi Saidi
Fathi Saidi

ACB
Ziad KHEDIMALLAH